

MAIRIE DE PUYGAILLARD DE QUERCY

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
Séance du Mardi 29 novembre 2022**

De la commune de PUYGAILLARD DE QUERCY

Séance du **29 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 21 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ESCALETTE Gaëtan, Maire.

**Etaient présents :** BASSAS Nathalie, BESSONNET Elodie, BLANC Patrick, BROUCHET Florent, CATHALO Henri, CHAIGNON Valéry, ESCALETTE Gaëtan, GAILLARD David, GRIEUMARD Lydie, LACOMBE Cyril, LITRE Nadège.

**Absents :**

BASSAS Nathalie a été nommé secrétaire.

\*\*\*\*\*

**1- Approbation du Procès-verbal du 13 septembre 2022 :**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**2 – Tarif location salle des fêtes – associations :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que jusqu'à présent les associations de la commune bénéficiaient de la salle des fêtes à titre gracieux.

Vu l'inflation et le coût du chauffage de celle-ci Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de la manière suivant :

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour les associations la location de la salle des fêtes sera gratuite. Toutefois, en période hivernale, du 1er octobre au 31 mars, la participation pour le chauffage sera obligatoire. Elle est fixée à : 80.00 €.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

### **3 – Convention de mise à disposition de la salle de réunion**

#### **– associations :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les associations disposent actuellement de la salle polyvalente mais que pour des raisons d'économie d'énergie il conviendrait de mettre à leur disposition une salle plus petite et donc moins coûteuse à chauffer.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition des associations la salle de réunion.

Il convient de valider la convention présentée ce jour

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de valider la convention comme présentée
- Demande à Monsieur le Maire de la mettre en œuvre à chaque demande de prêt de cette salle.

### **4 – Questions diverses :**

#### **- Colis des aînés :**

Monsieur le Maire propose au conseil de commander des coffrets gourmands Valette à offrir aux aînés de la commune.

La distribution de ces colis aura lieu le samedi 17 décembre à partir de 9h30.

#### **- Manifestation 2023 :**

Monsieur le Maire consulte l'assemblée afin de définir des dates pour les manifestations 2023.

Il a donc été décidé :

21 janvier à 18h : Vœux du maire

13 mai : repas de voisins

8 juillet : fête du village

#### **- Bulletin Municipal 2022 :**

Monsieur le Maire demande au conseil s'ils souhaitent ajouter ou modifier des choses dans l'ébauche du bulletin municipal.

Il a été décidé d'ajouter un article d'hommage à Monsieur Jean-Louis DAL PRA et un indiquant que la commune dispose d'un défibrillateur.

- **Site internet :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le site internet ne sera pas prêt pour fin décembre. Afin d'avoir un moyen de communication avec les administrés il propose la création d'une page Facebook en attendant.

Le conseil approuve cette proposition.

Fin de séance 22h45

Le président de séance :

ESCALETTE Gaëtan



Le secrétaire de séance :

BASSAS Nathalie

